

**District de la Vienne****Siège social :**

1 rue François Prat  
86000 POITIERS

**Accueil :**

Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51

**Site - E-mail - Facebook :**

Site officiel : <http://foot86.fff.fr>

Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)

Facebook : district de la Vienne de Football

**Horaires d'ouverture des Bureaux :**

Lundi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

Mardi : Fermé\* /13h30. 17h30

Mercredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

Jeudi : Fermé\* /13h30. 17h30

Vendredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

(\*Fermé : accueil physique et téléphonique)

N° 387 . Vendredi 8 juin 2018

**FINALES des 9 et 10 juin 2018****Samedi 9 juin Championnat Féminines à 11**

Au stade Laurent Armel de THURE/BESSE

**18h00 : THOUARS (1) Æ LUSIGNAN (1)**

**Dimanche 10 juin Finales Coupe André Tassin et Challenge Marcel Renaudie**

Au stade des Sources de CENON S/VIENNE

**Challenge Marcel Renaudie**

**14h00 : BUXEROLLES 3 Æ CROUTELLE**

**Coupe André Tassin**

**16h00 : BUXEROLLES 1 Æ POITIERS FC 2**

**AGENDA de la SEMAINE****Samedi 9 et dimanche 10 juin**

Finale Coupe Tassin

Finale Challenge Renaudie

Finale Champt Féminines à 11

Matches reportés

\* ½ finale Coupe Louis David

\* ½ finale Coupe Jolliet Rousseau

\* U15 Départemental 1

**Lundi 11 juin**

Commission Appel à 18h30

Commission Foot Entreprise à 17h30

**Mardi 12 juin**

CDA à 18h30

**Mercredi 13 juin**

Commission Sportive à 14h00

Commission Statut Arbitrage à 18h30

**Jeudi 14 juin**

Commission Discipline à 17h30

Commission des Jeunes à 17h00

**Assemblée Générale du District de la Vienne de Football**

**Vendredi 8 juin 2018 à 19h00**

**A Saint Germain  
(salle des fêtes Abel  
DEMAY)**

**Route de Béthines  
St Savin-St Germain**

**Réunion de fin de saison des Jeunes**

**Samedi 9 juin 2018  
à 9h00  
Au District de la Vienne  
de Football**

**Sommaire**

Partenaire .....	p. 2
Avis aux clubs .....	p. 3
Avis aux arbitres .....	p. 7
Avis aux Educateurs .....	p. 8
Commission Sportive .....	p. 9
Commission Jeunes .....	p. 14
Bureau CDA.....	p. 16
Informations diverses .....	p. 17

**Partenaire de la semaine**



#### Nos activités dans la Vienne :

- ♦ Réseaux d'énergie : Electricité, Gaz, Eau, Téléphone
- ♦ Eclairage public : maintenance, entretien et travaux neufs
- ♦ Eclairage de stade
- ♦ Eclairage de parkings
- ♦ Mise en valeur du patrimoine
- ♦ Signalisation tricolore

Siège social :  
13 ZA de l'Anjouinière  
86370 VIVONNE

[www.ancelinreseaux.fr](http://www.ancelinreseaux.fr)

Tél 05.49.62.92.90  
Fax 05.49.62.92.91  
[ancelin.poitiers@ancelin-sa.fr](mailto:ancelin.poitiers@ancelin-sa.fr)





## AVIS AUX CLUBS

### RAPPEL Convocation Assemblée Générale ordinaire Vendredi 8 juin 2018 à 19h00 à Saint Germain

#### Ordre du jour provisoire :

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire
2. Accueil des participants par le Président du District, les Maires de la commune, le Président du club
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Financière du 01/12/2017 à Chauvigny
4. Discussions et vote des rapports de la Secrétaire Générale et des commissions
5. Allocution du Président du District de la Vienne de Football
6. Etude des vœux retenus
7. Présentation et vote des règlements des Coupes et Challenges Départementales Séniors applicables à compter de la saison 2018 / 2019
8. Présentation et vote du projet de modification du championnat Département 6
9. Formations (carton blanc, administrative, finances)
10. Présentation et vote du budget prévisionnel
11. Intervention des personnalités
12. Questions diverses
13. Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

### REUNION DE FIN de SAISON DES JEUNES Samedi 9 juin 2018 au District de la Vienne de Football

Les clubs et groupements de jeunes sont invités à la réunion de fin de saison des Jeunes le samedi 09 juin 2018 au District de la Vienne. Accueil à partir de 9h. Réunion à 9h30.

L'ordre du jour est le suivant :

- Informations générales
- Pratique U6-U9
- Pratique U11 - U13
- Pratique U15 . U17
- Questions diverses

### Assemblée Générale du FOOT ENTREPRISE Mercredi 20 juin 2018 au District de la Vienne de Football

L'Assemblée Générale des clubs de Foot-Entreprise est fixée au mercredi 20 juin 2018 à 18h au siège du District.

Les clubs sont invités à assister. Merci de confirmer votre présence par la messagerie Zimbra (avec le nombre de personnes) avant le 13 juin 2018.

### Formations à l'exclusion temporaire

Des formations à l'Exclusion Temporaire, dispensées par Severin RAGER (CTRA) à destination des présidents, entraîneurs, capitaines et arbitres sont programmées pour la :

Départemental 1 : mardi 19 juin 2018 à 19h00 au District (initialement prévue le lundi 11 juin)

Départemental 2 : mercredi 20 juin 2018 à 19h00 (lieu à définir)  
mardi 26 juin 2018 à 19h00 (lieu à définir)

Départemental 3 : vendredi 29 juin 2018 à 19h00 (lieu à définir)  
mercredi 4 juillet 2018 à 19h00 (lieu à définir)  
reste une date à définir

Une convocation sera prochainement adressée aux clubs et aux arbitres.

La présence des acteurs mentionnés ci-dessus est **OBLIGATOIRE** pour la réussite de ce dispositif.



## Formations de secrétaires

Des formations administratives pour les secrétaires de clubs sont planifiées les :

- vendredi 22 juin 2018 au District de la Vienne de Football
- vendredi 29 juin 2018 (lieu à définir)
- samedi 30 juin 2018 (lieu à définir)

## NOUVEAUTE 2018/2019 : FRAIS D'ARBITRAGE

A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2018, dans les compétitions suivantes, les **frais d'arbitrage seront réglés par le District de la Vienne de Football** :

- Départemental 5
- Départemental 6
- Jeunes (championnat et coupes)
- Coupe Tassin
- Coupe du District
- Coupe Jolliet Rousseau
- Challenge des Réserves
- Challenge Renaudie
- Futsal

**Le moyen de paiement des frais d'arbitrage, pour ces compétitions, se fera **obligatoirement** par le prélèvement automatique sur la base des frais réels le 10 du mois suivant.**

**Un Club, refusant comme moyen de paiement le prélèvement automatique pour les frais d'arbitrage, se verra refuser l'engagement en compétitions pour son ou ses équipes concernées (championnat et coupes).**

Les clubs ont reçu par la messagerie Zimbra un nouveau mandat de prélèvement qui est **à compléter et à retourner rapidement**, accompagné d'un RIB, au District soit :

- par courrier (1 rue François Prat . 86000 POITIERS)
- par mail ([district@foot86.ffv.fr](mailto:district@foot86.ffv.fr))
- ou bien remis à l'Assemblée Générale du District qui aura lieu le vendredi 8 juin à St Germain

Les clubs, s'ils le souhaitent, peuvent payer leur relevé « Compte club » de la même manière. Il suffit de cocher la case « Relevé Compte club : paiement ponctuel » (en rouge) sur le mandat.

NB : aucun changement pour les frais de la D1 à la D4.

## Action Ethique et Convivialité clubs de Départemental 5 et Départemental 6

La fin de saison approche. Pensez à voter **pour élire l'équipe de votre poule correspondant le mieux à la notion d'Ethique** (accueil, respect des adversaires, des dirigeants et accompagnateurs, des arbitres, du public, de l'esprit de jeu ).

Pour cela, il faut retourner le formulaire « Action Ethique et Convivialité » au District de la Vienne (qui se trouve dans « Informations diverses » du présent journal) ou communiquer votre lauréat par courriel (via Zimbra).



## TU VEUX DEVENIR ARBITRE ? Inscris-toi maintenant

**La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine** organise des formations qui te permettront de devenir arbitre de Football !

Pour cela, il te suffit de t'inscrire directement sur le site du District, rubrique « FORMATIONS » « Deviens Arbitre ». Les dates et lieux des formations 2018/2019 :

- du 22 au 24 août 2018 . Puymoyen
- du 29 au 31 août 2018 . Le Haillan
- du 7 au 9 septembre 2018 . Puymoyen
- du 21 au 23 septembre 2018 . Le Haillan
- du 5 au 7 octobre 2018 . Marsac sur Isle
- du 19 au 21 octobre 2018 . Le Temple
- du 24 au 26 octobre 2018 . Puymoyen
- du 29 au 31 octobre 2018 . Le Haillan
- du 2 au 4 novembre 2018 . Spéciale Féminine . Puymoyen
- du 2 au 4 novembre 2018 . Puymoyen
- du 9 au 11 novembre 2018 . Guéret
- du 9 au 11 novembre 2018 . Tartas
- du 16 au 18 novembre 2018 . Le Haillan
- du 23 au 25 novembre 2018 . Bugeat
- du 30 novembre au 2 décembre 2018 . Limoges
- du 7 au 9 décembre 2018 . Pau
- du 14 au 16 décembre 2018 . Le Haillan
- du 14 au 16 décembre 2018 . Poitiers
- du 3 au 5 janvier 2019 . Cérizay
- du 3 au 5 janvier 2019 . Le Haillan
- du 11 au 13 janvier 2019 . Marsac sur Isle
- du 11 au 13 janvier 2019 . Tartas
- du 18 au 20 janvier 2019 . Puymoyen
- du 25 au 27 janvier 2019 . Le Haillan

### Information sur l'envoi des courriels au District

**RAPPEL IMPORTANT** : les Commissions ne peuvent pas répondre aux courriels des clubs qui lui parviennent de messageries personnelles. Seule la messagerie Zimbra est le moyen d'échange officiel.

### Engagements Coupe de France saison 2018/2019

Veuillez noter que les **engagements pour la Coupe de France saison 2018/2019** sont ouverts à compter du 20 avril 2018 sur Footclubs !

Les clubs engagés lors de la saison 2017/2018 ont été pré-engagés automatiquement pour la saison prochaine. Si vous souhaitez participer à cette épreuve, vous devez impérativement valider votre engagement. A vous de jouer !

Engager son équipe dans « Footclubs », comment faire ?

- Placez-vous dans la saison 2018/2019 (choix de la saison sous le logo « Footclubs »)
- Allez dans le menu Compétitions -> Engagements
- Sur la ligne correspondant à la Coupe de France, renseignez le champ "Avis club" en choisissant "Accord" (ou "Refus" si vous ne souhaitez pas engager votre équipe)
- Enregistrez votre choix en cliquant sur le bouton "Valider".

Si la compétition n'apparaît pas, c'est que vous n'y avez pas participé la saison passée. Dans ce cas-là, cliquez sur le bouton « engager une équipe » - choisir centre de gestion « FFF » - cocher à gauche en face de la coupe choisie. Merci de saisir le terrain défini pour cette compétition en précisant si vous possédez un éclairage classé - puis **validez** l'engagement.

**La clôture des engagements sera effectuée le 15 juin 2018.**

Le montant de l'engagement est de **52 euros** (débités sur le compte du club).

**Merci de noter que les ententes ne sont pas autorisées en Coupe de France.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Philippe MOUTHAUD par mail [PMOUTHAUD@LFNA.FFF.fr](mailto:PMOUTHAUD@LFNA.FFF.fr)



## Engagements Coupe Gambardella Crédit Agricole saison 2018/2019

Veillez noter que les **engagements en Coupe Gambardella Crédit Agricole pour la saison 2018/2019** sont ouverts sur Footclubs.

Les clubs engagés lors de la saison 2017/2018 ont été pré-engagés automatiquement pour la saison prochaine. Si vous souhaitez participer à cette épreuve, vous devez impérativement valider vos engagements. A vous de jouer !  
Engager son équipe dans « Footclubs », comment faire ?

- Placez-vous dans la saison 2018/2019 (choix de la saison sous le logo « Footclubs »)
- Allez dans le menu Compétitions -> Engagements
- Sur la ligne correspondant à la Coupe choisie, renseignez le champs "Avis club" en choisissant "Accord" (ou "Refus" si vous ne souhaitez pas engager votre équipe)
- Enregistrez votre choix en cliquant sur le bouton "Valider".

Si la compétition n'apparaît pas, c'est que vous n'y avez pas participé la saison passée. Dans ce cas-là, cliquez sur le bouton « engager une équipe » - choisir centre de gestion « FFF » - cocher à gauche en face de la coupe Gambardella Crédit Agricole. Merci de saisir le terrain défini pour cette compétition - puis valider l'engagement.

**La clôture des engagements sera effectuée le 15 juillet 2018 pour la Coupe Gambardella Crédit Agricole.**

**Merci de noter que les ententes sont autorisées en Coupe Gambardella Crédit Agricole.**

**Précisions supplémentaires figurant sur le site de la FFF concernant la Coupe Gambardella Crédit Agricole :**

**Précisions supplémentaires figurant sur le site de la FFF concernant la Coupe Gambardella Crédit Agricole :**

- La Coupe Gambardella Crédit Agricole est exclusivement réservée aux équipes premières des clubs participant à un championnat U19 ou à un championnat U18.
- Seuls les clubs disputant une épreuve nationale seniors ont l'obligation de participer à la Coupe Gambardella Crédit Agricole.



## AVIS AUX ARBITRES

### NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU WEEK END

Afin de joindre les responsables des désignations de ~~ce~~astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'à 2 heures avant le coup d'envoi de votre désignation, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez dorénavant contacter le n° suivant :

**06.43.06.88.53**

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres de ~~de~~adresser des mails au District pour toute demande ou modification.

### IR2F : Comment valider votre inscription à nos formations

LdR2F vous rappelle que pour valider votre inscription aux formations via le site de la LFNA, il vous faut impérativement renvoyer à ldr2f **dans les délais** les documents reçus par mail remplis : fiche intendance, attestation de prise en charge du club, bons de formation. Sachez qu'il n'est pas nécessaire de fournir le certificat médical pour les joueurs ou éducateurs. Les personnes qui n'ont pas retourné ces documents ne seront pas convoqués aux formations, alors pensez-y.

### Planning prévisionnel 2017/2018

- Prochaine CDA : Mardi 12 juin pour la validation des classements publiés le mercredi 13 juin.



## AVIS AUX EDUCATEURS

La Direction Technique Nationale vient de nous informer qu'une pièce supplémentaire sera demandée pour toute demande de licence concernant :

- Les animateurs
- Les éducateurs fédéraux
- Les Techniques Régional bénévole
- Les Techniques National bénévole

Cette nouvelle pièce, (disponible sur le site du District, rubrique « Document » « documents généraux » « Licences »), se nomme « **Attestation d'honorabilité** » et devra être remplie par l'intéressé.

Merci de en prendre connaissance et de la distribuer à chacun de vos licenciés concernés.



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 06 juin 2018  
Procès-verbal n° 40

**Présidente** Mme Maryse MOREAU.  
**Présents** MM. Roger GAULT, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean-Louis OLIVIER et François PAIREMAURE

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 39 sans modification.

\*\*\*\*\*

### DEPARTEMENTAL 2

#### Match n° 19616959 : Poitiers St Eloi (1) È Ligué (3) en poule B du 27/05/18

Évocation.

Inscription sur la feuille de match, au sein de l'équipe de Poitiers St Eloi (1), d'un joueur (licence n° 2547220302) en état de suspension.

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de Poitiers St Eloi lequel peut formuler ses observations avant le **mercredi 13 juin 2018**, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

### DEPARTEMENTAL 3

#### Match n° 19651924 : Poitiers Baroc (1) È Nieuil l'Espoir (2) en poule C du 27/05/18.

Réclamation du club de Poitiers Baroc (29/05/18 à 13h02)

Réclamation sur l'ensemble des joueurs de Nieuil l'Espoir pour le motif suivant :

- sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Nieuil l'Espoir (5 dernières journées, cette mention, pouvant être effacée si non applicable au présent match)

- sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match des joueurs qui auraient joué l'avant dernière journée de championnat en équipe supérieure (le règlement n'en autorisant aucun).

La Commission,

Prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, que le club de Nieuil l'Espoir a été informé des termes de cette réclamation et n'a pas formulé d'observations.

Reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 39 du 30 mai 2018.

Considérant après vérification des feuilles de matchs des rencontres disputées par l'équipe de Nieuil l'Espoir (1) évoluant en Régional 4 poule C, qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure et que seuls 2 joueurs ont participé à plus de 7 matchs officiels en équipe supérieure.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et confirme le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réclamation (38") seront débités au club de Poitiers Baroc.

**Dossier classé.**



### DEPARTEMENTAL 4

**Match n° 19652190 : Pleumartin / La Roche Posay (1) È Vicq sur Gartempe (2) en poule B du 27/05/18**

Les frais d'arbitrage 52.46" réclamés par erreur par l'arbitre de la rencontre M. PICHARD Jean-Luc aux deux clubs seront remboursés par moitié soit 26.23" à chacun d'eux

**Match n° 19652513 : Bouresse / Persac (1) È Adriers (1) en poule D du 12/05/18**

FMI non transmise.

La Commission a complété la feuille de match avec les informations reçues.

**Dossier classé.**

### DEPARTEMENTAL 5

**Match n° 19652580 : Vendelogne (1) È ASM (2) en poule A du 11/02/18 remis le 06/05/18**

FMI non transmise.

La Commission a complété la feuille de match avec les informations reçues.

**Dossier classé.**

**Match n° 19652727 : Vendevre (2) È L'Envigne (2) en poule B du 11/02/18 remis le 06/05/18**

FMI non transmise.

Sans réponse de la part du club de Vendevre, la Commission décide de donner **match perdu par pénalité à l'équipe de Vendevre (2) avec retrait de 1 point et 0 but à 3** pour en donner le gain à l'équipe de L'Envigne.

Feuille de match complétée avec les informations reçues.

Amende de 32" au club de Vendevre pour ouverture de dossier.

**Dossier classé.**

**Match n° 19652849 : Bonneuil Matours / Archigny (2) È Poitiers St Eloi (3) en poule C du 27/05/18**

Réserve du club d'Archigny (28/05/18 à 08h38)

La Commission,

Prend connaissance de la réserve transformée en réclamation pour la dire recevable en la forme

Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification des feuilles de match des équipes (1) et (2) de Poitiers St Eloi évoluant respectivement en Départemental 2 poule B et Départemental 3 poule C qu'un joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique (FLEXA GONCALVES Louis) a participé le 13/05/18 avec l'équipe de Poitiers St Eloi (2) contre St Saviol.

Considérant que **l'équipe de Poitiers St Eloi (3) est en infraction** avec les dispositions réglementaires.

**Par ces motifs dit l'équipe de Poitiers St Eloi battue par pénalité avec retrait de 1 point et 0 but à 3**, l'équipe de Bonneuil Matours / Archigny (2) conserve le gain du match et le score acquis sur le terrain.

Les droits de confirmation de réclamation (38") seront débités au club de Poitiers St Eloi.

**Dossier classé.**

La Commission n'a pas reçu le rapport de M. PINARD Alexandre (arbitre de la rencontre) et transmet le dossier à la Commission d'Arbitrage pour suite à donner.

**Match n° 19652980 : Civaux (2) È Lathus Saulgé (1) en poule D du 27/05/18**

FMI non utilisée et feuille de match non reçue à ce jour.

La Commission demande aux deux clubs le score de la rencontre ainsi que la composition de leur équipe et les éventuelles blessures et sanctions.

Rapports à transmettre avant le **13 juin 2018**.

**Dossier en instance**

**Match n° 19653110 : Mazerolles / Lussac (2) È St Maurice Gençay (1) en poule D du 27/05/18**

FMI non utilisée et feuille de match non reçue à ce jour.

La Commission demande aux deux clubs le score de la rencontre ainsi que la composition de leur équipe et les éventuelles blessures et sanctions.

Rapports à transmettre avant le **13 juin 2018**.

**Dossier en instance**

**Match n° 19653241 : Couhé (1) È Fontaine le Comte (3) en poule F du 27/05/18**

Évocation.

Inscription sur la feuille de match, au sein de l'équipe de Couhé (1), d'un joueur (licence n° 2543281731) en état de suspension.

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de Couhé lequel peut formuler ses observations avant le **mercredi 13 juin 2018**, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**DEPARTEMENTAL 6****Match n° 19653912 : Poitiers Cep (3) È Sillars (2) en poule E du 04/02/18 remis le 15/04/18 et donné à rejouer le 03/06/18**

Courriel du club de Sillars (03/06/18 à 11h36)

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Sillars (2) (sans déplacement).

Amende de 18" au club de Sillars.

**CHAMPIONNATS FEMININ****FINALE D'ACCESSION à 11**

**Le samedi 09 juin 2018 à Thuré Besse à 18h**

**Thouars (1) È Lusignan (1)**

**COUPE TASSIN**

**FINALE à Cenon sur Vienne à 16h**

**Buxerolles (1) - Poitiers FC (2)**

Compte tenu des couleurs de maillots du club de Buxerolles, et en application de l'article 23.D du règlement de la LFNA, la Commission demande à l'équipe de Poitiers FC (2) de prévoir un autre jeu de maillots.

**COUPE LOUIS DAVID****Étude des feuilles de recette des 1/4 de finale du 20/05/18**

- **Thuré Besse (1) È Antran (1)** : complétée et signée par les 2 clubs.

**Étude des feuilles de recette des 1/2 finales du 02/06/18**

- **Antran (1) Usson L'Isle (1)** : non reçue à ce jour



## COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

### Étude des feuilles de recette des 1/4 de finale du 20/05/18

#### - Pressac (1) È Moncontour (1) :

La Commission a reçu une feuille de recette non complétée par les dépenses de frais d'arbitrage ni par la liquidation financière du match.

La Commission demande au club de Pressac le montant des frais d'arbitrage versé afin de compléter la feuille de recette à envoyer avant le **mercredi 13 juin 2018**.

#### - La Ferrière Airoux (1) È La Chapelle Viviers (1) :

La Commission a reçu une feuille de recette non complétée par les dépenses de frais d'arbitrage ni par la liquidation financière du match.

La Commission demande aux arbitres : MM. HALOTEL Jean-Sébastien, COUSIN Michel et COVAL Manuel s'ils ont perçu leurs frais d'arbitrage.

Rapports à envoyer avant le **mercredi 13 juin 2018**.

### Étude des feuilles de recette des 1/2 finales du 03/06/18

#### - Poitiers Gibauderie (1) - Pressac (1) :

Dossier en instance

## CHALLENGE des RESERVES

### Étude des feuilles de recette des 1/4 de finale du 20/05/18

- **Neuville (3) È Nouaillé (3)** : feuille de recette toujours non reçue à ce jour, la Commission renouvelle sa demande à faire parvenir avant le **mercredi 13 juin 2018**, passé ce délai, les clubs seront amendés.

### Étude des feuilles de recette des 1/2 finales du 03/06/18

- **Montmorillon (3) È Brion St Secondin (2)** : non reçue à ce jour

- **Montamisé (2) È Neuville (3)** : non reçue à ce jour à faire parvenir avant le **mercredi 13 juin 2018**.

### Match n° 20418754 : Montmorillon (3) È Brion St Secondin (2) du 03/06/18

Réserves du club de Brion St Secondin (confirmée par courriel le 05/06/18 à 11h06)

Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de l'UES Montmorillon pour les motifs suivants :

- des joueurs du club de l'UES Montmorillon sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

- sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 0 joueur ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de l'UES Montmorillon (5 dernières journées, cette mention, pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable ne la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des feuilles de matchs des rencontres disputées par les équipes de Montmorillon (1) et (2) évoluant respectivement en Régional 1 et Départemental 1 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à plus de 7 matchs officiels en équipes supérieures ni à la dernière rencontre d'une équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **Montmorillon (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs dit **les réserves non fondées et confirme le résultat** mentionné sur la feuille de match.

L'équipe de Montmorillon (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Brion St Secondin.

**Dossier classé.**



## CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

**FINALE à Cenon sur Vienne à 14h**

**Buxerolles (3) - Croutelle (1)**

Compte tenu des couleurs de maillots du club de Buxerolles, et en application de l'article 23.D du règlement de la LFNA, la Commission demande à l'équipe de Croutelle (1) de prévoir un autre jeu de maillots.

## COUPE DU POITOU

**Résultats des finales à 8 et à 11 du samedi 02 juin 2018 à Ménigoute**

**à 8 : Ligugé (1) - Valdivienne (1)**

**0 - 6**

**à 11 : Thouars (1) È Migné Auxances (1)**

**1 È 1  
(tirs au but : 4 È 5)**

La Commission félicite les quatre équipes pour ces belles finales et remercie le club de Fomperron-Ménigoute pour l'organisation de la journée

## RESERVES NON CONFIRMEES

Match n° 20418754 : Montmorillon (3) . Brion St Secondin (2) en Challenge des Réserves du 03/06/18

## DIVERS

### Courriel du club de Thuré Besse

Réponses par la messagerie Zimbra.

### Courriel de MM. GIRAUD Dominique et LAVAUD Marc

Pris note.

### Rapports de MM. FERREIRA COELHO David, RODRIGUEZ Tanguy et TAILLET Ludovic.

Pris note du report du match.

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 80 €

**Prochaine réunion : le mercredi 13 juin 2018 à 14h, sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**

**Le secrétaire, François PAIREMAURE.**



## COMMISSION des JEUNES

Réunion du jeudi 07 juin 2018  
Procès-verbal n° 32

**Président** M. Philippe BARRITAUULT.  
**Présents** Mme Sylvie TESSERAU.  
MM. Jean-Pierre BERNARD, Jean-Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY.  
**Excusés** Mme Maryse MOREAU et MM. Patrick CAMPOS-RUIZ et Yannick METHIVIER.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 31 sans modification.

\*\*\*\*\*

### AVIS AUX CLUBS

#### SAISON 2017 - 2018 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS

Catégorie	Div	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
U15	1		9	26/05/18	20259930	St Gervais (1) / GJ Foot Sud 86 (1)		09/06/18

### FINALES des CHALLENGES

#### Vainqueurs des finales Challenges U11 ó U13 Dansac ó U15 ó U17/U18

**Challenge U11** : GJ 3 Vallées 86 (1)

**Challenge U13 DANSAC** : Poitiers Asac (1)

**Challenge U15** : GJ Foot Sud 86 (1)

**Challenge U17/U18** : GJ 3 Vallées 86 (1)

La Commission félicite les vainqueurs et les finalistes pour le bon déroulement de cette journée et remercie le club de Chasseneuil St Georges pour leur parfaite organisation.

### REUNION DE FIN de SAISON

**Samedi 9 juin 2018 à 9h30 au District de la Vienne**  
(accueil à partir de 9h)

### U13

#### **Match n° 20285846 : Naintré (2) È Buxerolles (2) en Départemental 3 poule A du 02/06/18**

Courriel du club de Naintré (05/06/18 à 11h21)

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Naintré (2) (sans déplacement de Buxerolles (2)).

Amende de 10" au Naintré.

#### **Match n° 20285848 : Châtelleraut Portugais (2) È St Gervais (1) en Départemental 3 poule A du 02/06/18**

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Châtelleraut Portugais (2) (sans déplacement de St Gervais (1)).

Amende de 10" au club de Châtelleraut Portugais.

**Remarque** : sachant du 3<sup>ème</sup> forfait, l'équipe de Châtelleraut Portugais (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour.

Ce forfait intervenant dans les 3 dernières journées, il est fait application de l'article 19.B.6 des RG de la LFNA.

**DIVERS****Courriel du club de Poitiers Asac :**

Dossier transmis au Comité de Direction.  
Dossier en instance

**NON SAISIE DES RESULTATS****Rencontres du 02/06/18****> 1<sup>er</sup> avertissement**

Match n° 20288790 : GJ 3 Vallées 86 (3) . GJ Foot Val Vert (1) en U13 Départemental 3 poule B.

**> 3<sup>ème</sup> avertissement**

Match n° 20288787 : Vendeuvre / Chab / St G / Cer (3) . Poitiers 3 cités (2) en U13 Départemental 3 poule B.

**> Amende de 16Ö**

Match n° 20260296 : Sud Vienne région de Couhé (1) . GJ Vallées du Miosson (2) en U13 Départemental 2 poule C.

**FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES****Amende de 12Öpar feuille de match manquante****Rencontres du 26/05/18**

Match n° 20241304 GJ Foot Sud 86 (1) . GJ Vallées du Miosson en U17/U18 Départemental 1  
Match n° 20259931 Chasseneuil St Georges (1) . Poitiers 3 Cités (1) en U15 Départemental 1  
Match n° 20259977 Mirebeau (1) . Migné-Auxances (1) en U15 Départemental 2 poule A  
Match n° 20285833 Vendeuvre/Chab/St G/Cer (2) . Neuville (2) en U13 Départemental 3 poule A  
Match n° 20353262 Vendeuvre/Chabournay (1) . Mirebeau (1) en U11 Départemental 2 poule A  
Match n° 20353376 GJ Val de Clouère (1) . St Benoît (1) en U11 Départemental 2 poule E  
Match n° 20353433 Cenon (1) . Naintré (3) en U11 Départemental 3 poule B  
Match n° 20353546 Boivre/Latillé (1) . GJ Vallées du Miosson (5) en U11 Départemental 3 poule F

**Rencontres du 02/06/18**

Match n° 20260296 Sud Vienne Région de Couhé (1) . GJ Vallées du Miosson (2) en U13 Départemental 2 poule C

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion : sur convocation le jeudi 14 juin 2018 à 17h.**

**Le Président, Philippe BARRITAUULT  
La Secrétaire de séance, Sylvie TESSERAU.**



## Bureau de la Commission de District d'Arbitrage

Réunion du Jeudi 07 Juin 2018  
Procès-verbal n° 07

Présidente : Mme. N. LE BRETON

Présents : MM G. CHARON, B. DUPUIS, P. RIVIERE.

Invité : M. S. AUBINEAU

\*\*\*\*\*

Le bureau adresse ses félicitations aux arbitres ayant réussi les tests théoriques d'arbitre de Ligue :

- Sabrina MESRINE
- Aymeric DUVAL
- Florent FAVARD
- Hugo CHAMOLEY
- Tanguy FLOZE
- Johan GEORGES
- Jérôme ANGIBAUD

### ETUDE DES COURRIERS ET COURRIELS

Courriels reçus de :

- Stéphane ARDILLON . Pris connaissance
- Fabrice WORONIAK . Pris connaissance.
- du club de Lhonnaizé . Pris connaissance . Transmis au Statut de l'Arbitrage.
- du district de l'Indre-et-Loire : Pris connaissance . Application faite de la sanction.
- du club de Coulombiers : Pris connaissance

### CLASSEMENTS

Nathalie dévoile les notes obtenues par les arbitres tant sur le plan théorique que sur le plan pratique.  
Les classements sont validés par le bureau de CDA. Ils seront validés par la CDA plénière le mardi 12 Juin pour diffusion sur le site du district le mercredi 13 Juin

### CERTIFICAT MEDICAL

Reçu le certificat de reprise de :

- Isabelle TOURRAIS

**Prochaine CDA le 12/06/2018 à 18h30 au District de la Vienne de Football**

La Présidente,  
Nathalie LE BRETON  
Le Secrétaire de séance,  
Gaël CHARON



## INFORMATIONS DIVERSES

# CERTIFICATION - C.F.F.1

le Mercredi 6 Juin 2018 au complexe sportif André Messy de BUXEROLLES

JURY composé de MM. ALLOUIS Anthony, BERNARD Jean-Pierre, RICHARD Tony et SAVIGNY Christian

NOM - Prénom du candidat	CLUB	N° affiliation	Pédagogie terrain (M.S.P)	Rapport de stage (entretien)	Résultats C.F.F.1
ALLAIS Mehdy	F.C Fontaine-le-Comte	522182	validée	validé	ADMIS
GELLE Margot	F.C Bressuire	507145	validée	validé	ADMISE
MARGOT Valentin	C.A St Aubin le Cloud	511953	validée	validé	ADMIS
MOREL Amans	Poitiers CEP 1892	553375	ABSENT	ABSENT	ABSENT

# CERTIFICATION - C.F.F.2

le Mercredi 6 Juin 2018 au complexe sportif André Messy de BUXEROLLES

JURY composé de MM. ALLOUIS Anthony, BERNARD Jean-Pierre, RICHARD Tony et SAVIGNY Christian

NOM - Prénom du candidat	CLUB	N° affiliation	Pédagogie terrain (M.S.P)	Rapport de stage (entretien)	Résultats C.F.F.1
LORIGNE Lucas	E.S Thénezay Peyratte Ferrière	581802	validée	validé	ADMIS
OUVRARD Matthis	A.M.S Mignaloux Beauvoir	521755	non validée	validé	REFUS
PELLE Théo	U.E.S Montmorillon	507038	validée	validé	ADMIS





## ACTION ETHIQUE ET CONVIVIALITE Départemental 5 et Départemental 6

Formulaire à retourner au District dès la fin du championnat

**CLUB** .....

**Division** : ..... **Poule** :.....

### Avis de l'équipe concernée du club

Pour la saison qui vient de se terminer, l'équipe de la poule qui mérite d'être récompensée au titre de « ACTION ETHIQUE ET CONVIVIALITE » 2017/2018 est :

.....

Le Responsable de l'Equipe

Signature

Le Capitaine de l'Equipe

Signature

Le Secrétaire du club

Signature

#### **REMARQUES :**

- 1 – La Commission ne prendra pas en compte le choix d'une équipe qui se sera auto-désignée
- 2 – Une équipe majoritairement choisie mais qui n'aura pas fait retour de l'imprimé portant son propre choix ne sera pas retenue